Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260302-D2026-089-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/03/2026

DÉCISION
CONCLUSION D'UN MARCHÉ PUBLIC POUR L'INSTALLATION ET LA MISE EN SERVICE D'UNE FONTAINE À EAU À LA PISCINE AGGLOCEANE DE VERNOUILLET

1.1 Marchés publics

GS/DM/IG/MLM/LF
N°D2026-089

Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,

***Vu** les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux tels qu'approuvés par arrêté inter préfectoral n° DRCL-BLE-2024278-0001 du 04 octobre 2024,*
***Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10 et L. 5216-1 et suivants,*
***Vu** le code de la commande publique et notamment ses articles L. 2123-1 et suivants et R. 2123-1 et suivants,*
***Vu** le 6b° de la délibération n°2021-075 B du conseil communautaire du 12 avril 2021 telle que modifiée par la délibération n°CC2023-078 du 22 mai 2023 et portant délégation d'attribution au Président pour prendre toute décision concernant l'attribution des contrats et la conclusion des avenants pour les marchés ou accords-cadres de fournitures courantes et services quel que soit leur montant et qui ne relèvent pas de la compétence d'attribution de la Commission d'appel d'offres telle que définie à l'article L.1414-2 du code général des collectivités territoriales,*
***Vu** l'arrêté du Président n°2025-302 du 09 avril 2025 portant délégation de signature à Monsieur Damien MICHEL, manager de transition en charge de la coordination générale de l'activité de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, pour la passation, l'exécution (y compris les avenants) et le règlement des marchés publics d'un montant inférieur à 50 000 €HT,*

Considérant que la direction des équipements sportifs souhaite faire installer une nouvelle fontaine à eau dans l'espace bien-être de l'Agglocéane de Vernouillet,
Considérant qu'une consultation a été engagée le 12 janvier 2026 pour assurer cette prestation,
Considérant que compte tenu du montant maximum envisagé inférieur à 40 000 € HT celle-ci a été effectuée via une procédure adaptée prenant la forme d'une demande de trois devis,
Considérant qu'après analyse des offres la société EXQUADO présente l'offre économiquement la plus avantageuse,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260302-D2026-089-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/03/2026

DÉCIDE

ARTICLE 1 : DE CONCLURE le marché public relatif à l'installation et à la mise en service d'une fontaine à eau avec la société EXQUADO pour un montant de 120 € TTC s'agissant de la mise en service du matériel et un montant annuel de 588,96 € TTC s'agissant de la location du matériel (représentant des mensualités de 49,08 € TTC), et pour une durée d'un (1) an reconductible deux (2) fois par période d'un (1) ans.

ARTICLE 2 : DE CHARGER Monsieur le Directeur général des services et le comptable public assignataire de la trésorerie de Dreux agglomération, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : DE PRECISER qu'une ampliation de la décision sera notifiée à EXQUADO.

ARTICLE 4 : D'INFORMER que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Fait à Dreux, le 02 MARS 2026

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général des services

Damien MICHEL

PO

Laurence CAILLOL
Directrice Générale Adjointe des services
Directrice du pôle Développement et Aménagement du Territoire

Acte publié électroniquement sur le site internet de la collectivité le : 02 MARS 2026